



La Sécurité (routière, des biens et des personnes)

La sécurité routière

Ce qui a déjà été réalisé

La déviation de Parcé, l'entrée du bourg rue de la Libération, les places de stationnement en dégradé rue Charles de Gaulle, pour casser la vitesse, ont été achevés ainsi que l'extension de la zone 30 km/h.

En campagne, des aménagements ont été réalisés, entre autres, limitation 50 km/h secteur des Nargeotières, stops et balises de priorités à différents endroits.

Un projet de plan de circulation global a été commencé.

Il a été freiné dans sa finalisation par les problèmes de raccordement sur la RD 309.

Projet de plan de circulation et de stationnement

Mise en place d'une zone bleue, place de la République.

Cette zone de stationnement réglementé, limité dans la durée, ne serait opérationnelle qu'aux heures ouvrées, en lien avec les commerces.

Mise en place de sens uniques : la rue Basse serait en sens unique depuis le Calvaire jusqu'à la place de la République.

La circulation au centre bourg s'écoulerait par la rue de l'Épervier dont le sens actuel serait inversé au niveau de l'école privée.

Parallèlement, la rue de La Motte serait mise en sens unique pour sortir du bourg par le Calvaire, à l'exception de sa partie la plus large qui resterait à double sens.

Le carrefour de la rue de l'Épervier, RD 309 et rue Pierre Giraud serait réaménagé et protégé par un feu tricolore à quatre postes.

Feu tricolore

La liste Parcé Pour Tous menée par Jacques Estival est bien consciente de l'urgence de ce feu rouge au regard de l'insécurité dans laquelle sont maintenus les élèves de l'école privée, leurs parents et tout le personnel.

Néanmoins, cette modification fait partie d'un plan global complexe à mettre en œuvre puisqu'il s'agit d'un aménagement entier à revoir pour résorber les points noirs depuis le pont jusqu'au carrefour de La place de la Lune.

La consultation de la Préfecture pour tout ce qui est ralentissement ou frein à la circulation des grands axes est actuellement une question non résolue.

En effet, suite aux travaux récents réalisés sur le tablier et le tapis de la chaussée du pont qui s'affaissaient au passage des camions, interdiction est faite à la Commune de toucher à cette portion routière pendant 5 ans.

Pour ce qui est du feu, notre commune a besoin également de l'accord du Conseil général et de la Communauté de Communes.

Ces délais sont longs. Cependant, compte tenu des risques liés à ce carrefour, nous consultons la Préfecture pour la mise en place d'une solution temporaire d'urgence.

La vérité sur le coût d'un feu tricolore

L'aménagement d'un feu tricolore à 4 postes et des travaux annexes sur voirie et trottoirs serait de l'ordre de 100 000 € (dont la moitié pour le seul feu rouge).

Aucun financeur ne prend en charge la dépense et il n'y a pas de subventions possibles dans l'immédiat.

Seul peut être envisagé un modeste financement par la récupération des taxes sur les amendes.

Création de places de stationnement

Le fait de modifier la réglementation du stationnement en centre bourg et de fluidifier l'évacuation des véhicules par la RD 309, implique la possibilité de stationner ailleurs que sur la place de la République.

Pour le moment cette possibilité n'est donnée que sur l'Allée du Stade, obligeant les usagers venant du bourg à couper la RD 309. Or, le Conseil général n'accepte ce passage qu'au prix de travaux obligeant à poser des aménagements au carrefour de la place de la Lune pour ralentir la circulation.

Projet de sécurisation au carrefour des halles

Au carrefour des Halles, de nombreux véhicules, en particulier des poids lourds se dirigeant vers l'autoroute menacent la sécurité de l'abri bus où attendent un certain nombre d'élèves et de collégiens.

Nous étudions la possibilité de poser des ralentisseurs ainsi qu'un éclairage public à détection de présence.

Éclairage public

Chaque année nous améliorons le réseau, en traitant par priorités, et conjointement avec d'autres travaux, en fonction aussi de l'enveloppe budgétaire disponible.

Ainsi avons-nous refait l'éclairage au niveau de l'entrée de bourg, rue de la Libération.

Nous avons mis en place un éclairage des parkings rue Charles De Gaulle et rue du Stade.

L'allumage répond à un détecteur de présence et permet ainsi aux usagers de regagner leur véhicule en toute sécurité sans gaspillage d'électricité.

Nous avons prévu de profiter de la tranchée nécessaire au raccordement des maisons sur le chemin des Tourettes à l'assainissement collectif pour y insérer le câble électrique qui permettra d'éclairer ce chemin.

La sécurité des biens et des personnes

Les statistiques récentes de la gendarmerie mettent en évidence une recrudescence des cambriolages pour 2013 à Parcé comme sur le plan national. Bien que notre commune reste une zone plutôt calme, il y a cependant lieu d'être vigilant, d'autant que notre position, proche d'une sortie d'autoroute, nous rend plus vulnérables que d'autres.

Nous poursuivrons une coopération étroite avec la gendarmerie, ainsi qu'avec le CISPD (*Centre Intercommunal de Surveillance et Prévention de la Délinquance*) de la Communauté de Communes, que nous faisons systématiquement intervenir auprès des jeunes, le plus possible en prévention, lors des fêtes et manifestations diverses, ainsi que dans tous les problèmes de voisinage.

Après le départ en retraite de notre garde champêtre, nous avons tenu à maintenir un emploi sécurité à Parcé. Il s'intitule maintenant ASVP (*Agent de Sécurité de la Voie Publique*).

Sa présence est rassurante dans la vie quotidienne, il est le point d'entrée à la mairie pour les problèmes de sécurité. Il sert aussi de relais efficace avec le CISPD et la Gendarmerie.